



Ottawa, Canada

Volume 5, N° 34
(Hebdomadaire)

le 24 août 1977

Grand éventail de réformes prévues dans le système pénitentiaire canadien 1

Le Canada appuie l'admission du Vietnam à l'ONU 3

Contre les déversements d'hydrocarbures dans l'Arctique 3

Phase II du programme "Canada au travail" 3

Doctorat honorifique 3

Offre et demande en pétrole brut 3

Au Canada comme ailleurs, l'industrie du tourisme prend de plus en plus d'importance 4

Nouvelles mesures visant l'emploi d'artistes étrangers 6

Création d'un Institut des civilisations comparées 6

Améliorations pour la compagnie CP Air 6

Publication d'un volume sur les Indiens 6

La chronique des arts 7

Boursiers en philo 8

Paléo-Québec 8

Nouvelles brèves 8

Grand éventail de réformes prévues dans le système pénitentiaire canadien

Le solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, a annoncé qu'il avait accepté, en tout ou en partie, 53 des 65 recommandations du Rapport du sous-comité parlementaire sur le régime d'institutions pénitentiaires au Canada.

"Le sous-comité a tracé une ligne de conduite à suivre qui donnera lieu à des réformes vastes et fondamentales", a dit M. Fox. Il a ajouté, cependant, qu'"il est d'importance primordiale que les détenus se rendent compte qu'une attitude responsable de leur part est une condition qu'exige au préalable le public pour continuer à accorder son appui aux programmes de réformes".

En déposant à la Chambre des communes, le 5 août, une réponse détaillée aux recommandations du sous-comité, M. Fox a déclaré qu'il réserve son opinion sur six des recommandations "...étant donné leur répercussion de grande portée...".

Première étape

Comme preuve de son intention de donner suite rapidement aux recommandations du sous-comité, le ministre a indiqué qu'il avait présenté un amendement, au moment des débats sur le bill C-51, par lequel il autorisait la nomination de présidents indépendants pour les audiences disciplinaires des détenus. Cette initiative faisait suite à l'une des recommandations contenues dans le Rapport.

Le ministre s'attend que les présidents indépendants pour les institutions à sécurité maximale soient nommés pour le 15 novembre. Cette date a également été retenue par le ministre pour la mise en oeuvre au pénitencier de la Saskatchewan d'un projet pilote basé sur le modèle de procédure de griefs recommandé par le sous-comité.

Dans tous les pénitenciers, les griefs de chaque détenu doivent être étudiés par un comité composé de deux membres du personnel et de deux détenus. Ce comité devrait être présidé par un cadre administratif qui ne serait autorisé à voter que pour trancher des questions faisant l'objet



*M. Francis Fox,
solliciteur général du Canada*

d'un vote également partagé.

Le principe fondamental qui ressort de la réponse du ministre est la reconnaissance du rôle important que doit jouer le personnel sur le plan de la réforme du régime pénitentiaire. En ce qui concerne l'objectif de carrières professionnelles au sein du Service, le modèle de la Gendarmerie royale du Canada sera dûment pris en considération. Le ministre appuie fortement les principes visant l'établissement de la décentralisation en tant que principe fondamental d'organisation, la délégation de pouvoir, les responsabilités et les liens hiérarchiques directs devant être aussi près du niveau d'action que possible.

Buts de l'incarcération

En réponse aux recommandations du sous-comité à savoir qu'il faudrait étudier soigneusement le système judiciaire afin de favoriser le recours aux solutions de rechange à l'incarcération, M. Fox a dit que le travail, déjà en bonne voie, continuera d'être effectué en priorité.

Au sujet d'une autre recommandation

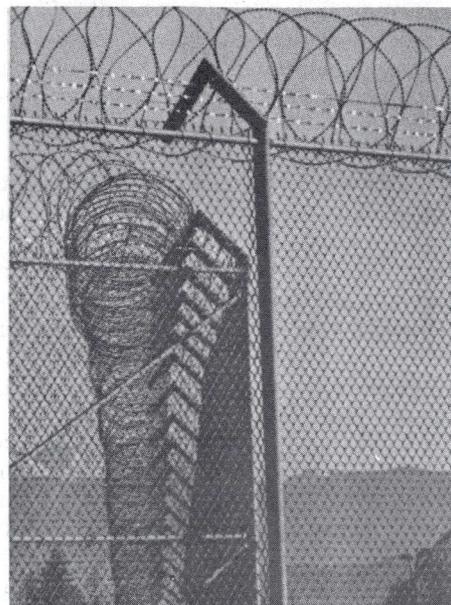
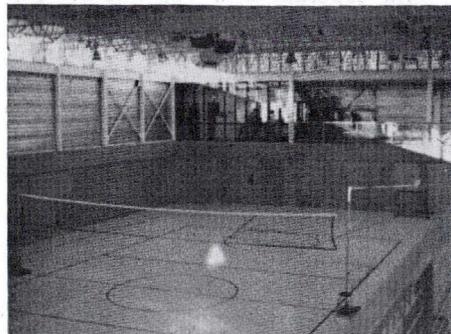
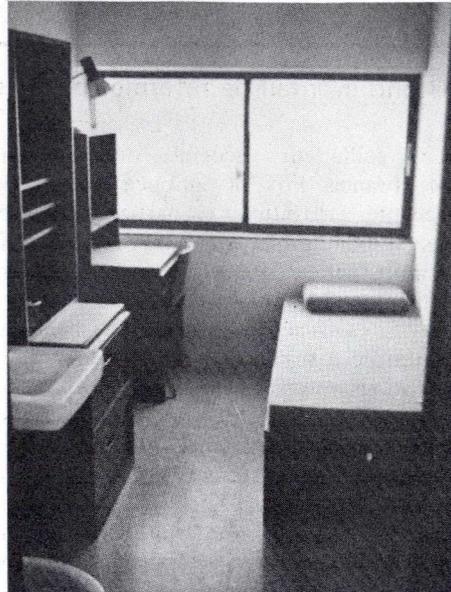


“d’uniformiser les diverses méthodes de correction appliquées au pays,” le ministre a dit que des entretiens ont déjà eu lieu avec les provinces à l’occasion de plusieurs réunions fédérales-provinciales des ministres et sous-ministres chargés des services correctionnels, et qu’un groupe de travail a été créé. Le Comité permanent des sous-ministres devra présenter un rapport intérimaire à la prochaine conférence des ministres.

Voici les principales recommandations acceptées par le solliciteur général:

- La nomination d’un inspecteur général des pénitenciers qui relèverait directement du commissaire. Il serait chargé d’inspecter les institutions pénitentiaires et de contrôler les irrégularités; mais il reviendrait à la force de police compétente d’effectuer les enquêtes sur les délits.
- La création d’un comité de révision de la dissociation afin de s’assurer que les cachots d’isolement ne sont pas employés de façon abusive.
- La construction de petites institutions (de 200 à 250 prisonniers) regroupées selon des fonctions communes. Le gouvernement a déjà annoncé que neuf de ces pénitenciers seraient prêts en décembre 1979, et qu’au cours des cinq prochaines années, on construirait 24 nouvelles institutions qui répondront mieux à des besoins spécifiques.
- L’amélioration de la nourriture des détenus, et l’assurance que ces derniers puissent prendre leur repas en commun (en autant que cela soit possible dans les institutions actuelles).
- L’obligation, d’ici deux mois, pour tous les membres du personnel et tous les détenus des institutions à sécurité maximale ou moyenne d’avoir un insigne pour les identifier.
- La période de probation pour les nouveaux employés devrait être d’un an, après avoir complété le cours initial de formation, lequel comprend aussi bien les cours du collège du personnel que la formation sur le tas.
- L’urgence d’accroître l’expérience du personnel et d’améliorer la qualité de la pénologie canadienne; dans ce but on devrait établir des programmes permanents d’échange d’employés, avec les systèmes pénitentiaires d’autres pays, et faciliter la participation à des conférences internationales.
- La définition précise du régime pénitentiaire et l’attribution aux directeurs des établissements du pouvoir et de l’autorité nécessaires à l’exercice de leurs responsabilités. A cette fin, on accepte

L’établissement de Mission en Colombie-Britannique, ouvert en janvier 1977, est l’un des pénitenciers bâti selon une conception nouvelle. On voit, ci-dessous, l’unité résidentielle, le gymnase et la clôture périphérique.



la clarification et la définition de l’autorité hiérarchique et des responsabilités fonctionnelles, et on entreprendra une analyse détaillée du rôle interne. (Par contre, a été rejetée la suggestion voulant que les directeurs fassent directement rapport au commissaire; cela s’avérerait difficile dans un système de plus de 50 établissements.)

- La mise sur pied de comités consultatifs de citoyens dans tous les pénitenciers fédéraux, et dont les membres devraient venir de toutes les couches de la société et représenter des intérêts variés. Ces comités devraient conseiller le directeur pour assurer la bonne marche de l’institution et l’application des programmes, l’aider à choisir le type de programmes qui convient aux détenus du pénitencier, ainsi qu’à déterminer dans quelle mesure on devrait encourager la participation des citoyens; en plus, les comités trouveront des moyens d’informer le public des problèmes d’administration et d’application des programmes et de l’y sensibiliser.
- La représentation des détenus de chaque institution par un comité de détenus.

Rôle du commissaire

Le sous-comité parlementaire recommande que le commissaire soit nommé par une commission de cinq membres à laquelle il serait comptable. Cette commission conserverait l’entière responsabilité de l’élaboration des politiques. Elle devrait aussi faire rapport au solliciteur général, et présenter un rapport annuel au Parlement par l’entremise de ce dernier. Il s’agit ici d’un des changements les plus importants que recommande le sous-comité, et ses implications sont tellement considérables et difficiles à évaluer sur la base d’un bref examen que le ministre demande un délai pour pouvoir examiner cette proposition.

En réponse à la recommandation disant que le gaz lacrymogène ne devrait pas être utilisé (normalement) contre un seul détenu, et que lorsqu’il est nécessaire de retirer par la force un récalcitrant de sa cellule, il faut recourir à des gardes, le solliciteur général a dit: “S’il y a eu abus ou erreurs dans l’application de la politique, des mesures seront prises pour empêcher que cela ne se répète. Tel que le sous-comité le fait remarquer lui-même, il est nécessaire d’assurer une certaine souplesse pour que le personnel puisse prendre des décisions tenant compte de situations précises.”

Tous les détenus pourront bénéficier

(suite à la page 8)

Le Canada appuie l'admission du Vietnam à l'ONU

La Délégation du Canada a donné son appui le plus complet à la résolution du Conseil de sécurité qui recommande à l'Assemblée générale des Nations Unies d'admettre la République socialiste du Vietnam au sein de l'Organisation. A ce sujet, le chargé d'Affaires de la mission permanente du Canada à l'ONU, M. Paul A. Lapointe, a déclaré: "L'admission de ce pays est non seulement souhaitable en soi, mais, aussi, conforme à l'objectif d'universalité que les Nations Unies se sont fixé comme le meilleur gage de la compréhension internationale..."

"C'est donc un peu en prolongement de ses activités antérieures que le Canada se prononce aujourd'hui en faveur de l'admission du Vietnam à l'ONU et dans d'autres organisations internationales. Cet appui reflète également notre souci de promouvoir la paix, la stabilité et le développement économique en Asie du Sud-Est. Car le Canada est un pays du Pacifique autant que de l'Atlantique, et il s'efforce depuis longtemps d'accroître la coopération entre les nations de cette région.

"Nos relations avec le Vietnam reposent d'ailleurs sur une base solide. En effet, nous avons accrédité un ambassadeur auprès de Hanoï avant même que la République socialiste du Vietnam ne soit instituée. L'an dernier, peu après une visite du vice-ministre des Affaires étrangères, M. Hoang Luong, Hanoï décidait d'ouvrir une ambassade à Ottawa. Et pas plus tard que le 15 juillet, nous avons eu le plaisir d'accueillir le premier ambassadeur résident du Vietnam au Canada, M. Tran Tuan Anh. Sensibles aux besoins du Vietnam au lendemain de cette longue guerre, nous allons continuer de lui fournir l'aide humanitaire dont il a bénéficié par le passé. Par l'entremise des Nations Unies, nous avons contribué ces dernières années à des projets mis en oeuvre là-bas sous les auspices de l'UNICEF, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et du Programme alimentaire mondial. Nous en sommes également à discuter d'autres formes de coopération économique qui répondent aux intérêts de nos deux pays. Enfin, nous comptons poursuivre dans l'enceinte des Nations Unies notre dialogue avec le Vietnam sur les questions de la paix et de la prospérité en Asie et dans le monde entier..."

Contre les déversements d'hydrocarbures dans l'Arctique

Un programme technique, échelonné sur cinq ans et évalué à sept millions de dollars, permettra la mise au point de techniques de lutte contre les déversements de pétrole dans les eaux de l'Arctique, a annoncé le ministre des Pêches et de l'Environnement, M. Roméo LeBlanc.

Dans le cadre de ce programme, on procédera à l'étude d'importants phénomènes tels le comportement physique et les effets des éruptions au cours d'un forage, et le déplacement des nappes de pétrole dans les eaux de l'Arctique recouvertes ou envahies par les glaces. D'autres recherches porteront sur l'étude des effets des déversements d'hydrocarbures sur les rivages de l'Arctique, ainsi que sur la flore et la faune, et sur l'élaboration de techniques de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans le Nord. Ce programme prévoit notamment la mise au point de dispositifs de récupération du pétrole, de techniques de nettoyage des côtes, de systèmes de télédétection, d'appareils de retenue et d'élimination etc.

On a créé un comité interministériel composé de spécialistes chargés de gérer les divers projets prévus aux termes du programme. L'objectif est d'élaborer un plan global de mesures d'urgence en cas de déversements d'hydrocarbures dans l'Arctique, y compris le matériel et les techniques efficaces pour le nettoyage.

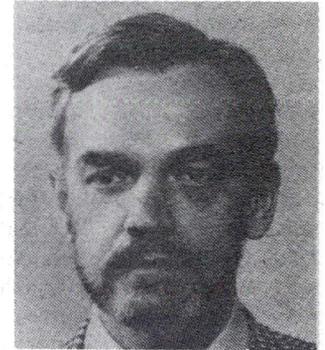
Phase II du programme "Canada au travail"

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen, a annoncé l'affectation de 225 millions\$ à la deuxième phase du programme "Canada au travail" qui se prolongera jusqu'à l'année financière 1978-1979.

Si on ajoute les 110 millions\$ accordés durant la première phase, l'affectation à ce programme se chiffre maintenant par 335 millions de dollars.

"Un tel appui financier supplémentaire, a souligné M. Cullen, est à la mesure de l'engagement financier du gouvernement fédéral de faire tout en son pouvoir pour réduire le chômage au Canada. La phase II du programme "Canada au travail" procurera de l'emploi à environ 69 000 personnes."

Doctorat honorifique



Le juge
Jean Beetz

M. Jean Beetz, juge puîné de la Cour suprême du Canada, a reçu récemment un doctorat *honoris causa* de l'Université de Montréal. C'est à cette Université que, de 1953 à 1974, M. Beetz a consacré plus de vingt ans de sa vie à l'enseignement du droit. Il a formé une génération complète de juristes.

M. Beetz est né en 1927, à Montréal. Il a obtenu une licence en 1950 et a été admis la même année au Barreau du Québec. Il n'exerça la profession d'avocat que pendant une année. Boursier Rhodes, il paracheva ses études à Oxford (Angleterre).

Entre 1968 et 1971, il fut conseiller spécial du premier ministre du Canada pour les affaires constitutionnelles, puis, de 1971 à 1972, pour les affaires fédérales-provinciales.

En 1973, M. Beetz fut nommé juge puîné de la Cour d'appel du Québec et en 1974 juge puîné de la Cour suprême du Canada, fonction qu'il occupe aujourd'hui.

Offre et demande en pétrole brut

Voici les prévisions mensuelles du potentiel de production et de la demande de pétrole brut canadien pour le mois d'août 1977, communiquées par l'Office national de l'énergie.

	Milliers de barils par jour	
	juillet	août
Potentiel de production		
pétrole brut léger	1 636	1 627
pétrole brut lourd	232	232
Demande intérieure		
pétrole brut léger	985	1 135
pétrole brut lourd	133	131
Exportations autorisées		
pétrole brut léger	137	137
pétrole brut lourd	100	100

Au Canada comme ailleurs, l'industrie du tourisme prend de plus en plus d'importance

Le tourisme est l'industrie qui connaît la plus rapide croissance dans presque tous les pays. Cinquième source de revenus étrangers au Canada, le tourisme semble appelé à devenir à la fin du siècle notre principale industrie en fait de revenus, de gains d'exportation et d'emploi. Le tourisme contribue aussi à la réalisation d'un grand nombre d'objectifs non économiques tels que l'unité nationale et la compréhension entre les peuples; il avive l'esprit, complète l'instruction et la formation. C'est une source de culture. Il contribue souvent aussi à améliorer la santé.

Ses exigences — Son organisation

L'industrie touristique canadienne exige la participation de tous les pouvoirs publics: fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux. Elle s'étend à des domaines nombreux et différents tels que: les transporteurs (compagnies d'aviation, d'autocars, de chemin de fer, de location d'autos, de bateaux); l'hôtellerie et les services alimentaires; les services de réception aux ports d'entrée dans les provinces, les municipalités et les différentes régions. Le commerce touristique comprend aussi les organisateurs et exploitants d'excursions, d'événements et d'activités; les services de presse et les associations commerciales et industrielles du secteur privé.

Ce dernier secteur englobe 80 000 entreprises de grande et de petite envergure, disséminées dans tout le territoire canadien. On compte environ 20 000 hôtels, auberges, "cabines" établissements de villégiature, motels et terrains de camping, et on évalue à 43 000 le nombre des restaurants, sans parler d'une foule d'événements et d'attractions, tout cela mis au

Parmi les sites grandioses qui font l'admiration des touristes visitant le Canada, il faut mentionner les nombreux lacs paisibles et poissonneux de chacune de nos provinces, les chutes Montmorency, près de Québec, et les majestueuses montagnes Rocheuses de l'Ouest canadien.

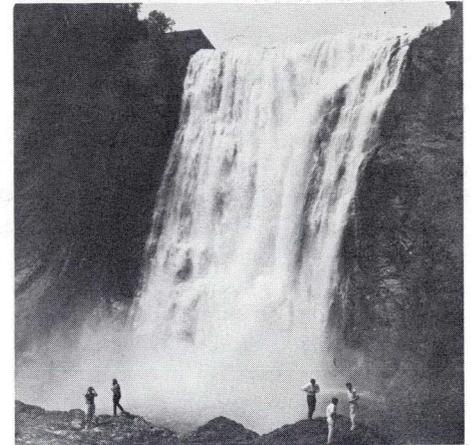
service des touristes. On trouve, de l'Atlantique au Pacifique, des sites aménagés, des parcs, des lieux historiques et des ports de plaisance. Le réseau de transport est de première qualité.

C'est l'affaire de tout le monde

Le tourisme, c'est l'affaire de tout le monde. Directement ou indirectement, il rejoint et intéresse presque toutes les entreprises du pays. Plus les gens connaîtront le tourisme et comprendront son

Faits saillants du tourisme en 1976

- En 1976, les recettes touristiques au Canada ont atteint approximativement 9,2 milliards\$, soit environ 5% du produit national brut.
- Les recettes provenant des visiteurs étrangers ont totalisé 1 930 millions\$, contre 1 815 millions\$ en 1975.
- Du côté création d'emploi, toujours en 1976, les dépenses touristiques ont apporté 800 000 emplois aux Canadiens de façon directe ou indirecte.
- Le nombre des voyageurs provenant des États-Unis a atteint 32,2 millions (tous les types de voyages, y compris les aller-retour d'une journée), ce qui constitue une diminution par rapport à 1975 alors que le total s'élevait à 34,6 millions de voyageurs.
- Le nombre des visiteurs étrangers en provenance d'autres pays que les États-Unis a atteint un sommet sans précédent en 1976: 1,6 million (hausse d'environ 250 000 par rapport à 1975).
- Les touristes étrangers que le Canada a reçus se répartissent comme suit: 408 176 du Royaume-Uni; 169 337 d'Allemagne; 106 783 du Japon; 109 693 de France; 72 199 des Pays-Bas; 57 500 d'Italie; 57 049 d'Australie; 35 973 du Mexique et 35 932 de Suisse.



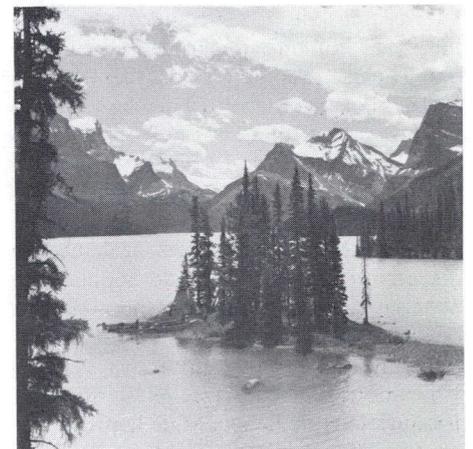
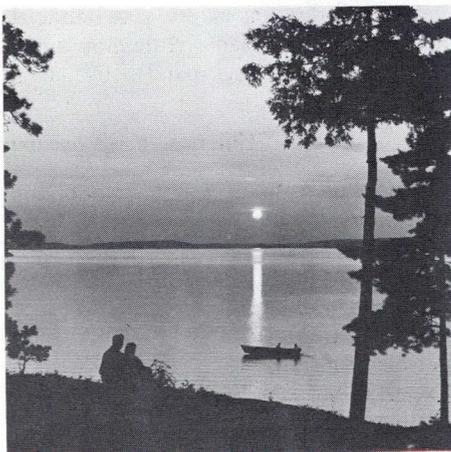
impact sur la population, plus ses avantages se matérialiseront. L'expansion et la prospérité de l'industrie touristique a des répercussions sur toute l'économie canadienne en général.

Les Canadiens chez eux et ailleurs

Le 11^e rapport annuel sur les préférences des Canadiens en matière de voyages, préparé par *Traveldata International* (Toronto) pour l'Office de tourisme du Canada nous révèle qu'en 1976, les Canadiens ont moins voyagé pour leur agrément qu'en 1975. Le Bicentenaire américain et les Jeux olympiques de Montréal ont peu influé sur le choix de leur destination.

Le nombre de Canadiens qui ont voyagé pendant leurs vacances, en 1976, a baissé à 56%; il était de 59% en 1975.

Aucune province canadienne n'a connu en 1976 de hausse du nombre de touristes canadiens sur son territoire, contrairement aux régions américaines et à d'autres pays qui ont tous maintenu ou augmenté leurs chiffres. Seuls le Québec



et la Colombie-Britannique ont enregistré une augmentation substantielle en matière de voyages interprovinciaux.

Dépenses

On estime que les Canadiens ont dépensé 3,2 milliards\$ en voyages d'agrément, en 1976; leurs dépenses aux États-Unis ont atteint près de 1 milliard\$. Dans les autres pays, les Canadiens ont dépensé aussi près de 1 milliard\$ (augmentation de 7% par rapport au chiffre enregistré en 1975).

En 1976, il en a coûté 35% de plus par jour pour voyager en Alberta, 23% en Colombie-Britannique, 9% en Saskatchewan et 10% au Québec et en Ontario. Le coût moyen pour un groupe était de 42\$ par jour en Alberta, de 38\$ dans les provinces Atlantiques, de 37\$ en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, de 35\$ au Manitoba et de 34\$ en Ontario et au Québec. Aux États-Unis, il en coûtait 56\$ par jour (augmentation de 14%), et 71\$ dans les autres pays (une hausse de 1%). Ces chiffres comprennent les tarifs aériens et autres moyens de transport.

L'hébergement, les parcs, les routes, le climat, la nourriture, les possibilités d'achat et les bas prix sont les raisons le plus souvent invoquées par les Canadiens pour passer leurs vacances aux États-Unis.

En moyenne, les voyages se sont répar-



Des milliers de touristes font des séjours inoubliables au Château du lac Louise à Banff (Alberta), où, l'hiver comme l'été, les attractions sont nombreuses et variées: natation, ski, alpinisme, randonnées agréables etc.

tis comme il suit: en avion, 2 218 milles (3 569 km), en caravane, 831 milles (1 337 km), en autocar 688 milles

(1 107 km) et en voiture particulière 593 milles (954 km).

Moyens de transport

Un Canadien sur deux a pris l'avion en 1976: le nombre enregistré de voyages en avion a été de 12,8 millions (voyages d'affaires et d'agrément); c'est une hausse de 8% par rapport à 1975.

Les déplacements en voiture ont représenté 61% de tous les voyages, tandis que les vols sont passés de 27 à 31% l'an dernier. Les voyages en autocar restent constants (5% des déplacements), et les voyages en train et autres ont baissé de 1%. Au cours des dix dernières années, les voyages aériens ont triplé et les voyages en train ont diminué de 75%. Les voyages organisés continuent de gagner des adeptes. Les agences de voyages ont fait plus d'affaires en 1976; elles ont préparé 23% de tous les voyages.

Près de la moitié des voyages effectués par les Canadiens le sont dans les mois de juillet et août. Leur préférence va ensuite à septembre et juin.



Le mail de la rue Sparks, à Ottawa, situé à proximité des Édifices du Parlement et du Centre national des Arts, attire de nombreux touristes.

(Les photos illustrant cet article sont de l'Office national du film du Canada.)

Nouvelles mesures visant l'emploi d'artistes étrangers

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen, a annoncé l'intention du gouvernement d'instituer des mesures visant à réglementer plus étroitement l'entrée au Canada d'artistes étrangers pour de courtes périodes.

"À l'heure actuelle, déclare le ministre, des interprètes étrangers entrent au Canada pour se produire sans qu'on prenne en considération que des Canadiens qualifiés sont disponibles. Les règlements auxquels les artistes, musiciens ou interprètes canadiens sont assujettis lorsqu'ils cherchent du travail à l'étranger sont beaucoup plus sévères."

Le nouveau régime sera destiné à encourager l'essor de l'industrie canadienne du spectacle au profit des artistes de chez nous.

"J'entends préciser, a dit M. Cullen, que mon ministère ne se propose pas d'empêcher les gens de notre pays de tra-

vailer avec les meilleurs talents possibles et de les voir à l'oeuvre, qu'ils soient ou non Canadiens. C'est pourquoi seront exempts de ce règlement les grands orchestres et compagnies de danse, de même que les artistes de renommée, quelle que soit leur discipline."

Les règlements régissant le nouveau visa d'emploi serviront à mettre en vigueur cette nouvelle politique, dès que le Parlement aura adopté la nouvelle Loi sur l'immigration.

Améliorations pour la compagnie CP Air

Le ministre des Transports, M. Otto Lang, a annoncé que le gouvernement fédéral lèvera certaines restrictions sur les vols transcontinentaux et intérieurs de CP Air. Actuellement, CP Air est autorisée à offrir 25% des vols transcontinentaux entre Montréal et Vancouver et, tout en maintenant cette proportion initiale, la

compagnie sera habilitée à accroître légèrement sa part de l'expansion du trafic à 35% en 1978 et à 45% en 1979.

CP Air sera à l'avenir autorisée à effectuer des demi-tours aux points de l'Ouest canadien qu'elle dessert sur ses vols en provenance de Vancouver, de Montréal, d'Ottawa ou de Toronto.

Selon M. Lang, cela lui permettra d'intégrer davantage de souplesse à l'établissement de ses horaires de vol, d'utiliser son matériel de façon plus rationnelle, d'améliorer ses coefficients de remplissage et de faire une utilisation plus efficace des ressources énergétiques.

Dans le cadre des changements annoncés, le gouvernement ne voit aucune objection à ce que CP Air soit autorisée à desservir la Saskatchewan. Jusqu'à maintenant, seules les dessertes de Winnipeg, d'Edmonton et de Calgary lui étaient permises dans les provinces des Prairies.

Publication d'un volume sur les Indiens

Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec a procédé récemment à Trois-Rivières au lancement du livre *Ma femme, ma hache et mon couteau croche*, de l'archéologue Norman Clermont.

Ma femme, ma hache et mon couteau croche reconstitue les grandes étapes de l'histoire des Indiens Têtes-de-Boule, depuis qu'ils occupent le bassin de Weymontachie, dans la Haute-Mauricie (Québec). L'ouvrage est basé à la fois sur des résultats d'enquêtes ethnographiques, sur des sondages archéologiques intensifs, et sur l'étude de registres, d'archives diverses et de publications éparses.

Norman Clermont s'est surtout attaché à l'histoire économique de Weymontachie qui détermine un très grand nombre de comportements sociaux, politiques et religieux. Ni histoire romancée, ni étude réservée aux spécialistes, son ouvrage est à la portée de tous et contient une bibliographie importante et de nombreuses photographies.

La collection "Civilisation du Québec" du ministère des Affaires culturelles offre au grand public des ouvrages sur la culture québécoise. Écrits par des spécialistes, mais dans un langage accessible à tous, les volumes sont répartis en cinq séries, soit l'histoire, les arts et métiers, l'archéologie, la place Royale et les cultures amérindiennes.

Création d'un Institut des civilisations comparées

L'Institut des civilisations comparées recevait récemment quelque 80 personnes représentant pas moins de 18 pays, lors de l'ouverture de son nouveau siège social. Les buts de cet Institut, issu de l'Université de Montréal, sont de promouvoir l'étude des civilisations dont la présence se fait sentir au Canada et surtout au Québec, d'examiner les rapports entre les diverses cultures, et d'organiser en collaboration avec les institutions d'enseignement universitaire et pré-universitaire, ainsi qu'avec des entreprises com-

merciales et industrielles, diverses manifestations comme des cours d'été à l'étranger, des stages, colloques, conférences et travaux d'étude.

On reconnaît sur la photo, dans l'ordre habituel, M. Théo-F. Domaradzki, directeur général de l'Institut des civilisations comparées, M. Samir Nasr, du Collège français, M. Raymond Neville, attaché culturel au consulat général de France, M. René de Chantal, vice-recteur aux études de l'Un. de Montréal, et M. Gilbert Paquette, député à l'Assemblée nationale.



Photo: Petraki

La chronique des arts

Le Théâtre français du CNA se porte bien

Depuis sa création au Centre national des Arts, le Théâtre français n'a cessé de progresser en qualité et en quantité. Alors qu'en 1969-1970, 30 338 personnes avaient assisté à 66 représentations, huit ans après (1976-1977), 131 558 spectateurs ont applaudi les spectacles de la saison, 302 représentations furent données pour une fréquentation moyenne de 94,4 p. cent.

Un bilan satisfaisant

La jeunesse a largement bénéficié des activités du Centre. Outre les 31 matinées scolaires données au Centre même, le Théâtre français a offert 154 représentations en dehors d'Ottawa grâce à sa compagnie de tournée, l'Hexagone. Le nombre total de jeunes a atteint 76 172 avec fréquentation moyenne de 97,6 p. cent.

Sept des pièces présentées étaient canadiennes, trois étaient des adaptations québécoises, trois étaient françaises et trois relevaient du répertoire international. Toutes furent données par des compagnies canadiennes, dont quatre étaient invitées pour la première fois au CNA, le Théâtre du P'tit Bonheur de Toronto, le Théâtre populaire d'Acadie, le Théâtre de l'Avant Pays et les Pissenlits. Seules *La Guerre de Troie n'aura pas lieu*, présentée par le Théâtre de la ville de Paris, et les marionnettes de Salzbourg venaient de l'étranger.

Enfin, le Théâtre français du CNA a engagé au cours de cette année 188 artistes, (metteurs en scène, décorateurs, costumiers, éclairagistes, musiciens et comédiens) et commandé une oeuvre à deux auteurs québécois, Robert Claing et François Depatie (pour l'Hexagone).

Interrogé sur la saison qui vient de s'écouler, le directeur M. Jean Herbiet déclare: "J'ai été soutenu par un public nombreux, enthousiaste, par des collaborateurs efficaces et par le formidable intérêt qu'a manifesté le monde enseignant. J'ai été particulièrement content de la tournée de l'Hexagone, grâce à laquelle le Théâtre français a largement répondu à son mandat national. En effet, nous avons sillonné trois provinces, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sur un parcours de 9 602 milles qui nous a permis de visiter 83 villes différentes. Cette tournée, a été rendue en partie possible grâce à la générosité du Conseil des Arts de l'Ontario, du ministère de la Jeunesse du

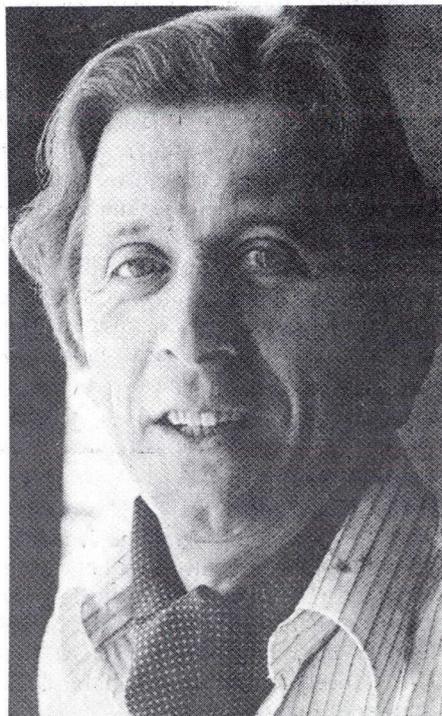
gouvernement du Nouveau-Brunswick, et du ministère des Loisirs du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. En conclusion, je suis pleinement satisfait de cette année et j'ai de nombreux projets pour l'année prochaine."

~ ~ ~

Depuis cinq ans, notre "grand" Albert Millaire oeuvre hors du Québec

Un de nos plus grands comédiens et metteurs en scène, Albert Millaire, — celui de *Courrier du Roy*, des *Filles d'Ève*, et *Pierre Lemoyne, sieur d'IBerville* mais aussi et surtout, le *Polyeucte*, *Oreste*, *Mesa*, *Cinna*, *Lorenzaccio* —, que l'on ne voit plus sur les scènes montréalaises, à l'exception de quelques brèves apparitions, fait carrière, cavalier seul, à l'extérieur du Québec depuis maintenant cinq ans.

Son prochain contrat le conduira à Dallas, au Texas, où il dirigera à l'automne, en anglais, *Le malade imaginaire*, de Molière, dans la version qu'il a déjà préparée à London (Ont.) en 1974. Il prétend que les responsables du *Dallas Theatre*, qui ont fait appel à ses services de metteur en scène, ont pris connaissance de son travail à Toronto où il a monté récemment un vaudeville de Sardou, *Let's Get a Divorce* (Divorçons)



Albert Millaire,
comédien et metteur en scène

qui a connu un immense succès. Plus tard, il adaptera un autre Molière, *Les Fourberies de Scapin*, à Toronto, au *St-Lawrence Center*.

Albert Millaire est heureux que les Canadiens anglais ou les Américains fassent appel à des Québécois pour diriger des pièces du répertoire français. "C'est notre responsabilité de Français d'Amérique, de remplir ces fonctions", dit-il.

Après avoir été directeur artistique adjoint du Théâtre du Nouveau Monde aux côtés de Jean-Louis Roux (1966 à 1969), directeur artistique du Théâtre populaire du Québec, qu'il a relevé, rendu "populaire" et québécois, Albert Millaire s'est fait connaître à Stratford (Ont.) en y montant une adaptation anglaise de la pièce de Roch Carrier, *La guerre, Yes Sir!*

En plus des nombreuses mises en scène qu'il a réalisées à Toronto, London, Ottawa, Fredericton, Salem (É.-U.) et ailleurs encore, Albert Millaire joue depuis quelques années en anglais sans éprouver aucune gêne.

Ambassadeur du Québec

Albert Millaire précise que ce sont les hasards de la vie qui l'on amené à "s'exiler" volontairement. Il se considère comme un ambassadeur du Québec à l'extérieur et il en est très fier. "Je trouve ça très positif". Montréalais et Québécois à part entière, il voit son "exil" comme quelque chose de temporaire... Pour l'instant, il trouve beaucoup de gratifications à son travail, se sent "utile" et peut ainsi continuer à exercer son métier d'homme de théâtre à plein temps.

Retour au Québec?

Il reviendra peut-être au Québec bientôt... Il n'en parle pas beaucoup, mais laisse comprendre que ce serait par le biais de la poésie et des chansons. Il désire monter un *one man show* pour s'amuser un peu... A 40 ans, il a le coeur gai, le rire facile et se sent encore très optimiste. Il n'écartera pas l'idée de fonder une troupe au Québec, "puisque, dit-il, même s'il y a déjà plusieurs troupes au Québec, il n'y en a jamais assez quand c'est bon." Il reviendrait au pays n'importe quand pour diriger un théâtre régional; il croit qu'il pourrait y en avoir des dizaines de ces théâtres car, selon lui, le Québec fait montre d'une grande vivacité et d'un grand enthousiasme en ce domaine.

Bref, Albert Millaire n'est peut-être pas si loin d'une rentrée au Québec!

(Extrait d'un article paru dans *Le Devoir*).

Grand éventail... (suite de la page 2)

d'une formation professionnelle et d'enseignement général et suivre des cours par correspondance. Actuellement, le nombre de détenus inscrits au programme est d'environ 2 100 à temps plein, pour le programme scolaire, et de 1 100 pour le programme professionnel et technique.

Délits sexuels et drogue

A la recommandation demandant que plusieurs institutions distinctes offrent des programmes destinés aux délinquants sexuels, le ministre a répondu qu'on examine, à l'heure actuelle, divers modèles déjà en application aux États-Unis. On prévoit qu'un rapport sur leur application possible dans nos établissements fédéraux sera prêt en octobre prochain.

A la suite d'une recommandation d'une institution spéciale pour le traitement des toxicomanes, le gouvernement fédéral est à étudier des moyens d'aborder la question générale de la toxicomanie, et un groupe de travail conjoint fédéral-provincial examine tous les aspects du problème tel qu'il existe dans cette province.

Les jeunes délinquants

Le ministre s'est montré très favorable à la recommandation selon laquelle il faudrait créer au moins une institutions spécialisée pour de jeunes délinquants, sélectionnés. En réponse à cette recommandation, il dit: "...Les propositions de remplacer la Loi sur les jeunes délinquants, que l'on espère pouvoir présenter au Parlement cet automne, représentent une initiative majeure dans le domaine de la prévention, de la déjudiciarisation et de l'offre de solutions de rechange à l'incarcération, pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice. En outre, on pourrait envisager, dans cette proposition,

de transférer au système provincial, en vue de purger toute leur peine, ou une partie de celle-ci, les jeunes qui ont été reconnus coupables après avoir été jugés devant un tribunal pour adultes.

"Il faudrait reconnaître, cependant, continue le ministre dans sa réponse, que 40 p. cent de tous les détenus sous responsabilité fédérale ont entre 18 et 25 ans, et que le fait qu'ils ont été condamnés à des périodes d'incarcération indique qu'ils ont été jugés coupables de crimes graves." La majorité d'entre eux n'est donc pas apte à recevoir le genre de traitement spécial auquel songe le sous-comité.

Les otages

Les auteurs de prises d'otages seront sujets à un transfert immédiat dans des sections de traitement spéciales où d'autres mesures pertinentes seront déterminées. Des accusations seront portées dans tous les cas de prise d'otages.

Conclusion

M. Fox déclare, en conclusion, qu'il compte travailler en étroite collaboration avec le sous-comité parlementaire. Il est d'avis que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques aura toutes les occasions possibles de se rendre compte de la mise en oeuvre des recommandations lorsqu'il étudiera les prévisions budgétaires. De plus, il accepte les principes contenus dans les différentes recommandations, attirant cependant l'attention sur le fait que celles-ci ne peuvent toutes être mises en oeuvre immédiatement et en même temps, dans l'ensemble du système. Plusieurs recommandations exigent en effet des amendements législatifs ou des changements aux règlements et aux politiques. Le ministre a réitéré son intention de procéder à la mise en oeuvre des recommandations dans les *meilleurs délais*.

Boursiers en philo

Trois étudiants du programme de maîtrise en philosophie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont obtenu des bourses de recherche du Conseil des Arts du Canada pour l'année 1977-78, ce sont: Mlle Jocelyne Couture, MM. Daniel Laurier et François Tournier.

Mlle Jocelyne Couture a poursuivi depuis quelques années des recherches sur l'interprétation de la logique aristoté-

cienne; elle prépare une thèse de doctorat à Aix-en-Provence; M. Daniel Laurier a fait des recherches en sémantique qu'il poursuivra à Aix; M. François Tournier a présenté un mémoire de maîtrise sur les interprétations contemporaines en histoire des sciences; ce mémoire, dirigé par M. R. Nadeau, sera prolongé au niveau du doctorat.

Paléo-Québec

Conçu dans le cadre de l'exposition "Paléo-Québec", un panneau double intitulé "L'oscillation du champ magnétique et ses fluctuations climatiques" a retenu l'attention de la Commission géologique du Canada, lors du troisième colloque sur le quaternaire du Québec, tenu l'automne dernier. Un responsable de cette Commission vient d'inviter l'auteur de l'exhibit, M. Franz Mayr, professeur au département des sciences de la terre, à faire don de son ouvrage pour le kiosque du Canada au 10^e Congrès international pour l'étude du quaternaire. La rencontre aura lieu ce mois-ci, à Birmingham (Angleterre). Ce panneau de 6' par 8' constitue la pièce principale du kiosque canadien.

Nouvelles brèves

Le ministre de la Défense nationale, M. Barney Danson, a annoncé l'approbation par le Cabinet d'une augmentation d'environ 4 700 des effectifs militaires du pays qui passeront de 78 000 à 83 000 membres.

M. Gordon Osbaldeston, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, a été nommé, pour une nouvelle période de trois ans, membre du conseil d'administration de l'Office national du film.

Des subventions d'un montant total de 2 millions \$ seront accordées cette année pour l'amélioration de 19 aéroports locaux et éloignés. Le total des subventions accordées au cours des cinq dernières années à 119 aéroports, atteindra de ce fait 10,4 millions \$.

Le Secrétariat d'État, a annoncé l'octroi d'une subvention de 109 835\$ à la Fédération canadienne de la Nouvelle-Écosse pour l'aider à développer et à promouvoir la langue et la culture académiques dans cette province.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.